

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante et onzième session
Réunion virtuelle, 24-26 août 2021

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, LIEU ET DATES
DE LA SOIXANTE-DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, la Directrice régionale soumet la proposition ci-après, qui porte sur le lieu et les dates de la soixante-douzième session du Comité régional.
2. En vertu de la résolution AFR/RC41/R13, c'est le pays hôte qui supporte intégralement le surcoût que pourrait entraîner l'organisation d'une session du Comité régional ailleurs qu'au Bureau régional. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :
 - a) mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional ;
 - b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux ;
 - c) mise à disposition du personnel chargé de l'entretien, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures ;
 - d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision ;
 - e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des membres du personnel du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion ;
 - f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents ; mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.
3. La Directrice régionale voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements susmentionnés.
4. Tout État Membre désireux d'accueillir la soixante-douzième du Comité régional devra manifester son intérêt lors des délibérations sur ce point de l'ordre du jour. Dans l'éventualité où aucun État Membre n'offre d'accueillir la soixante-douzième session du Comité régional, la Directrice régionale propose que ladite session soit organisée au Siège du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. Il est également proposé que la soixante-douzième session du Comité régional se tienne du 22 au 26 août 2022. Le projet d'ordre du jour provisoire de ladite session est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-douzième session

Format à préciser, 22-26 août 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Élection du président, des vice-présidents et des rapporteurs
3. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail provisoire
4. Nomination des membres du Comité de vérification des pouvoirs
5. Intervention du président du Sous-Comité du Programme
6. Rapport annuel de la Directrice régionale sur les activités de l'OMS dans la Région africaine
7. **(Questions d'intérêt mondial liées aux décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé)**

Pilier 1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

8. PEN-Plus – Une stratégie régionale pour s'attaquer aux maladies non transmissibles chroniques graves au niveau intermédiaire des systèmes de santé nationaux
9. Cadre pour renforcer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la santé mentale 2013-2020 dans la Région africaine de l'OMS
10. Protection contre les risques pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle dans la Région africaine de l'OMS
11. Cadre pour la maîtrise, l'élimination et l'éradication des maladies tropicales et à transmission vectorielle dans la Région africaine

Pilier 2. Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

12. Stratégie régionale pour la sécurité sanitaire et les situations d'urgence 2022-2030

Pilier 3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

13. Stratégie régionale actualisée pour l'action sur les déterminants environnementaux de la santé humaine dans la Région africaine (2022-2032)

Pilier 4. Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

14. Septième rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme de transformation du Secrétariat de l'OMS dans la Région africaine
15. Projet de budget programme
16. Projet d'ordre du jour provisoire, lieu et dates de la soixante-treizième session du Comité régional
17. **Documents d'information**

Pilier 1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

- 17.1 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la santé bucco-dentaire 2016-2025 qui vise à combattre les affections bucco-dentaires dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles
- 17.2 Rapport de situation du cadre régional de mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030
- 17.3 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent
- 17.4 Rapport de situation sur la mise en œuvre dans la Région africaine de la Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac 2019-2025
- 17.5 Rapport de situation sur la mise en œuvre du cadre pour la concrétisation de l'action mondiale pour lutter contre les vecteurs dans la Région africaine de l'OMS

Pilier 2. Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

- 17.6 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la surveillance intégrée de la maladie et la riposte

Pilier 3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

- 17.7 Rapport de situation sur la mise en œuvre du document technique visant à réduire les inégalités en matière de santé par une action intersectorielle sur les déterminants sociaux de la santé

Pilier 4. Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

- 17.8 Rapport de situation sur l'Observatoire de la santé en Afrique
- 17.9 Rapport sur le personnel de l'OMS dans la Région africaine
- 17.10 Questions à caractère régional découlant des rapports d'audit interne et externe de l'OMS
18. Adoption du rapport du Comité régional